

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0794**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Franklin Roosevelt et appartenant à M. Lucien Bichon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0794**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Franklin Roosevelt et appartenant à M. Lucien Bichon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'implantation d'une chaufferie au bois dans l'opération Carré de Soie à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à monsieur Lucien Bichon. Ce terrain est également concerné, en partie, par la réalisation du boulevard urbain "est" entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu située avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin et cadastrée sous le numéro 16 de la section BO, pour une superficie de 10 980 mètres carrés. Le vendeur informe l'acquéreur que cette parcelle est utilisée de fait, sans droit ni titre, par un agriculteur.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce terrain serait acquis au prix de 61 € le mètre carré, admis par France domaine, soit pour 10 980 mètres carrés, au prix de 669 780 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin et appartenant à monsieur Lucien Bichon.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1320 le 1er mars 2006 pour un montant de 12,5 M€.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 824 - opération n° 1320 - pour un montant de 669 780 € pour l'acquisition et de 8 400 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.